

DEC213364DR15

Décision portant fin de fonction de M. Laurent CRUCHON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5319 intitulée PASSAGES.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201515DGDS en date du 18 décembre 2020 nommant Mme Béatrice COLLIGNON, directrice de l'UMR 5319 ;

Vu la décision DEC150639DR15 en date du 10 février 2015 nommant M. Laurent CRUCHON, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} février 2015 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Laurent CRUCHON, au sein de l'UMR 5319, intitulée PASSAGES, à compter du 26 octobre 2021.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 19 octobre 2021

La directrice de l'unité

Béatrice COLLIGNON

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

